

ANNEXE C12I

Calendrier des opérations de la filière ITRF

I - Calendrier prévisionnel 2023 des opérations de promotion de la filière ITRF

Au début de la campagne, il appartient aux établissements et aux académies, conformément aux lignes directrices de gestion, d'informer individuellement les agents de leur promouvabilité aux tableaux d'avancement et aux listes d'aptitude.

LISTES D'APTITUDE 2023	TABLEAUX D'AVANCEMENT 2023
<p>Listes d'aptitude 2023 d'accès aux corps IGR, IGE, ASI et TECH RF</p> <p>Remontée des dossiers par voie postale et voie électronique à DGRH C2-2</p> <p>avant le 27 février 2023 pour les LA aux corps des IGR, IGE, ASI</p> <p>Adresses fonctionnelles d'envoi : promotions_dgrh_igr@education.gouv.fr promotions_dgrh_ige@education.gouv.fr promotions_dgrh_asi@education.gouv.fr promotions_dgrh_tech@education.gouv.fr</p> <p>NOTA : Compte tenu de la première année de gestion de la LA TECH sur RenoiRH, des instructions spécifiques seront communiquées ultérieurement sur les procédures à suivre et le calendrier fixé pour la saisie des rangs de classement dans la nouvelle application remplaçant Maia.</p>	<p>Tableaux d'avancement 2023 pour les grades suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• IGR HC Échelon Spécial• IGR Hors classe¹• IGE Hors classe• TECHRF Classe exceptionnelle• TECHRF Classe supérieure <p>Remontée des dossiers par voie postale et voie électronique à DGRH C2-2 avant le 4 septembre 2023</p> <p>Adresses fonctionnelles d'envoi : promotions_dgrh_igr_es@education.gouv.fr promotions_dgrh_igr@education.gouv.fr promotions_dgrh_ige@education.gouv.fr promotions_dgrh_asi@education.gouv.fr promotions_dgrh_tech@education.gouv.fr</p>
<p>DATE DE PUBLICATION DES RÉSULTATS DES CAMPAGNES D'INSCRIPTION AUX LISTES D'APTITUDE 2023</p> <p>À compter du 14 JUIN 2023</p>	<p>DATE DE PUBLICATION DES RÉSULTATS DES CAMPAGNES D'INSCRIPTION AUX TABLEAUX D'AVANCEMENT 2023</p> <p>À compter du 13 DÉCEMBRE 2023</p>

Les résultats des campagnes de promotion des agents de la filière ITRF sont publiés sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23508/promotions-mutations-i.t.r.f.html#promotions>

¹ Une modification du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 prévoyant une restructuration du corps des IGR en deux grades en fusionnant les deux premiers grades (IGR 2C et IGR 1C) est en cours d'élaboration et devrait être effective lors de l'établissement des TA 2023. Dans ces conditions, hormis le TA pour accéder à l'échelon spécial de la Hors classe, demeurera un seul TA pour avancer du 1^{er} grade au second grade d'IGR, soit IGR HC.

II - Calendrier prévisionnel 2023 des opérations de promotion liées au plan de repyramidage de la filière ITRF

Au début de la campagne, il appartient aux établissements et aux académies, conformément aux lignes directrices de gestion, d'informer individuellement les agents de leur promouvabilité aux tableaux d'avancement et aux listes d'aptitude.

LA EXCEP. D'ACCÈS CORPS TECH RF	LA EXCEP. D'ACCÈS CORPS IGE ET IGR	LA EXCEP. D'ACCÈS CORPS ASI
<p>Remontée des dossiers par voie postale et voie électronique à DGRH C2-2 avant le 27 février 2023</p> <p>Adresse fonctionnelle d'envoi : promotions_dgrh_LAexceptech@education.gouv.fr</p> <p>NOTA : Compte tenu de la première année de gestion de la LA TECH sur RenoiRH, des instructions spécifiques seront communiquées ultérieurement sur les procédures à suivre et le calendrier fixé pour la saisie des rangs de classement dans la nouvelle application remplaçant Maia.</p> <p>DATE DE PUBLICATION DES RÉSULTATS À compter du 14 JUIN 2023</p>	<p>Phase des candidatures</p> <p>Ouverture des inscriptions sur WebITRF 30 mars 2023 - 12 h 00 (heure de Paris)*</p> <p>Clôture des inscriptions sur WebITRF (date limite de renvoi ou de dépôt des dossiers de candidatures) 27 avril 2023 - 12 h 00 (heure de Paris)*</p> <p>Date limite de retour des dossiers par les établissements à la DGRH via WebITRF Au plus tard le 30 mai 2023*</p>	
	<p>Phase de pré-sélection des candidats aux listes d'aptitude d'accès aux corps des IGE et IGR par le comité de sélection Jusqu'au 21 juillet 2023*</p> <p>Phase des épreuves de sélection des candidats aux listes d'aptitude d'accès aux corps des IGE et IGR par le comité de sélection Première quinzaine d'octobre 2023*</p> <p>Publication des résultats de la sélection aux LA except. d'accès aux corps des IGR et IGE Au plus tard fin octobre 2023*</p>	<p>Phase des épreuves d'admissibilité de l'examen professionnel Au plus tard le 1^{er} septembre 2023*</p> <p>Phase des épreuves d'admission de l'examen professionnel Au plus tard le 12 octobre 2023*</p> <p>Publication des résultats Date communiquée ultérieurement</p>
	<p>* Ce calendrier prévisionnel sera arrêté définitivement et publié par DGRH D5.</p>	

Les résultats des campagnes de promotion des agents de la filière ITRF sont publiés sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23508/promotions-mutations-i.t.r.f.html#promotions>

III - Calendrier prévisionnel détaillé de la campagne 2023 du tableau d'avancement d'accès à l'échelon spécial du grade d'ingénieur de recherche hors classe

Au début de la campagne, il appartient aux établissements et aux académies, conformément aux lignes directrices de gestion, d'informer individuellement les agents de leur promouvabilité aux tableaux d'avancement.

OPÉRATIONS POUR 2023	DATES
Envoi par DGRH C2-2 du fichier Excel des IGR HC promouvables au TA Échelon spécial.	Mi-mars 2023
Pour le vivier 1 : Transmission par les établissements du fichier Excel complété, pour chaque promouvable, des fonctions exercées par l'agent , conformément à l'arrêté du 27 juin 2017 de fonctions, par voies postale et électronique pour chaque agent du curriculum vitae, de l'organigramme de la structure où est positionné l'agent (clairement identifié), de la décision d'affectation attestant des fonctions exercées par l'agent et/ou de l'arrêté de nomination dans un emploi fonctionnel. promotions_dgrh_igr_es@education.gouv.fr	Retour mi-avril 2023
Envoi de DGRH C2-2 des fichiers des éligibles par vivier aux établissements .	Fin juin 2023 au plus tard
Remontée au bureau DGRH C2-2 par voies postale et électronique des dossiers des agents proposés (rapport d'aptitude professionnelle – Annexe C5, rapport d'activité – Annexe C4, curriculum vitae et organigramme) accompagnés des listes récapitulatives des agents proposés, classés par ordre de mérite par les établissements, et les états néants (Annexe C8I). promotions_dgrh_igr_es@education.gouv.fr	4 septembre 2023
Publication de l'inscription au tableau d'avancement d'accès à l'échelon spécial des IGR hors classe. Les résultats de la campagne de promotion sont publiés sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23508/promotions-mutations-i.t.r.f.html#promotions	À compter du 13 décembre 2023

IV - Calendrier prévisionnel 2023 des commissions administratives paritaires nationales

Ce calendrier est élaboré de manière prévisionnelle et est susceptible d'être modifié. Des CAPN pourront être amenées à siéger à des dates complémentaires si la nature des dossiers le nécessite.

1/ Premier semestre

CORPS	<p align="center">POUR LES DEMANDES DE RENOUVELLEMENT DE STAGE, DE NON-TITULARISATION OU DE LICENCIEMENT DES AGENTS RECRUTÉS</p> <p align="center">DATE LIMITE DE RETOUR DU DOSSIER A DGRH C2-2 (rapport de stage intermédiaire, rapport de stage final, fiche de poste, organigramme de la structure d'affectation, compte rendu détaillé de la CPE ou du GT)</p>	<p align="center">POUR LES RECOURS CREP²</p> <p align="center">DATE LIMITE DE RETOUR DU DOSSIER A DGRH C2-2 (saisine CAPN de l'agent, Crep, réponse hiérarchique, Crep modifié, avis CPE ou GT, fiche de poste)</p>	<p align="center">DATES PRÉVISIONNELLES DES CAPN (premier semestre)</p>
<p align="center">Technicien de recherche et formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de stage, non-titularisation, licenciement • BOE non-titularisation • Recours sur les comptes rendus d'évaluations professionnelles • Refus de temps partiel et refus de télétravail, etc. 	09/05/2023	09/05/2023	01/06/2023
<p align="center">Ingénieur de recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de stage, non-titularisation, licenciement • BOE non-titularisation • Recours sur les comptes rendus d'évaluations professionnelles • Refus de temps partiel et refus de télétravail, etc. 	02/05/2023	02/05/2023	31/05/2023
<p align="center">Ingénieur d'études</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de stage, non-titularisation, licenciement • BOE non-titularisation • Recours sur les comptes rendus d'évaluations professionnelles • Refus de temps partiel et refus de télétravail, etc. 	19/04/2023	19/04/2023	22/05/2023
<p align="center">Assistant Ingénieur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de stage, non-titularisation, licenciement • BOE non-titularisation • Recours sur les comptes rendus d'évaluations professionnelles • Refus de temps partiel et refus de télétravail, etc. 	19/04/2023	19/04/2023	22/05/2023

² Crep : Compte rendu d'évaluation professionnelle.

2/ Second semestre

CORPS	<p align="center">POUR LES DEMANDES DE RENOUVELLEMENT DE STAGE, DE NON-TITULARISATION OU DE LICENCIEMENT DES AGENTS RECRUTÉS</p> <p align="center">DATE LIMITE DE RETOUR DU DOSSIER A DGRH C2-2 (rapport de stage intermédiaire, rapport de stage final, fiche de poste, organigramme de la structure d'affectation, compte rendu détaillé de la CPE ou du GT)</p>	<p align="center">POUR LES RECOURS CREP³</p> <p align="center">DATE LIMITE DE RETOUR DU DOSSIER A DGRH C2-2 (saisine CAPN de l'agent, Crep, réponse hiérarchique, Crep modifié, avis CPE ou GT, fiche de poste)</p>	<p align="center">DATES PRÉVISIONNELLES DES CAPN (second semestre)</p>
<p align="center">Technicien de recherche et formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de stage, non-titularisation, licenciement • BOE non-titularisation • Recours sur les comptes rendus d'évaluations professionnelles • Refus de temps partiel et refus de télétravail, etc. 	<p>04/09/2023</p>	<p>04/09/2022</p>	<p>10/10/2022</p>
<p align="center">Ingénieur de recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de stage, non-titularisation, licenciement • BOE non-titularisation • Recours sur les comptes rendus d'évaluations professionnelles • Refus de temps partiel et refus de télétravail, etc. 	<p>13/11/2023</p>	<p>13/11/2023</p>	<p>13/12/2023</p>
<p align="center">Ingénieur d'études</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de stage, non-titularisation, licenciement • BOE non-titularisation • Recours sur les comptes rendus d'évaluations professionnelles • Refus de temps partiel et refus de télétravail, etc. 	<p>13/11/2023</p>	<p>13/11/2023</p>	<p>14/12/2023</p>
<p align="center">Assistant Ingénieur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de stage, non-titularisation, licenciement • BOE non-titularisation • Recours sur les comptes rendus d'évaluations professionnelles • Refus de temps partiel et refus de télétravail, etc. 	<p>13/11/2023</p>	<p>13/11/2023</p>	<p>14/12/2023</p>

³ Crep : Compte rendu d'évaluation professionnelle.

V - Calendrier prévisionnel 2023 de gestion de la filière ITRF

CORPS	CAMPAGNES DE TITULARISATION POUR LES AGENTS TITULARISABLES DATE LIMITE DE RETOUR DES RAPPORTS DE STAGE A DGRH C2-2	CAMPAGNE ANNUELLE D'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE DATE LIMITE DE RETOUR DES COMPTES RENDUS D'ENTRETIENS PROFESSIONNELS A DGRH C2-2
Technicien de recherche et formation	04/09/2023	Dès clôture de la campagne d'évaluation menée par l'établissement
Ingénieur de recherche	13/11/2023	
Ingénieur d'études		
Assistant Ingénieur		